



# Commerçant - détaillant

## DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat d'apprentissage commerçant-détaillant, vendeur qualifié

**Prix:** 70 euros par an

**Durée:** 3 ans

**Pratique en entreprise obligatoire**

**Plus d'informations :** 0800 85 210 - info@efp.be

## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour démarrer la formation, tu dois avoir :

- soit 15 ans accomplis et avoir fréquenté au moins 2 années dans le 1er degré de l'enseignement secondaire
- soit entre 16 ans au 31/12 de l'année en cours et 23 ans

## Apprentissage jeunes

## Description

### Un client satisfait est un client qui revient

Que ce soit dans une boutique, une grande surface ou un magasin spécialisé, tu gères les différentes étapes de l'acte de vente.

En tant que vendeur qualifié, tu possèdes une excellente connaissance de la marchandise et de la surface commerciale. Le conseil à la clientèle est le coeur de ton métier.

En tant que commerçant-détaillant, tu représentes l'intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs. Tu assures la distribution des produits, c'est à dire le transport, le stockage, la sélection, la présentation et la vente au client.

## Journée type

Chaque jour, tu reçois les clients dans le magasin et en rayon. Tu les écoutes, les informes et les conseilles en fonction de leur profil et de leurs besoins.

Tu es chargé d'organiser la mise en évidence de la marchandise dans les rayons. Parfois, tu es aussi responsable de l'étiquetage, du réassortiment, des inventaires...

## Débouchés

**Au bout de trois ans de formation, tu peux choisir de :**

- Travailler comme vendeur dans une petite ou grande surface ou dans un commerce de détail de produits ou de services (alimentation, articles de mode, voyages, bricolage, luxe...)
- Continuer ta formation pour ouvrir ton propre commerce
- Te perfectionner sur un secteur ou un produit spécifique

## Qualités

**Quelles qualités dois-tu posséder pour être vendeur ?**

Tu dois être dynamique, méthodique et aimer être en contact permanent avec la clientèle.

**Quelles qualités développeras-tu pendant ta formation ?**

Tu vas développer ton esprit commercial, ton sens de l'organisation et ton relationnel.

## Détails sur la formation

### Horaire

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la disponibilité de nos formateurs.

- Cours en journée les lundis, mardis ou jeudis (9h00 à 16h40)

### Programme

**Cours professionnels (442h en 3 ans)**

#### **1<sup>ère</sup> apprentissage**

- Introduction à l'acte de vente
- Découverte et adaptation à la vie professionnelle
- Aménagement du magasin (mise en évidence)

- Intégrer les notions de sécurité et développement durable vie apprenti

## 2<sup>ème</sup> apprentissage

- Manutention de la marchandise
- Aménagement du magasin
- Acte de vente
- Découverte du monde professionnel

## 3<sup>ème</sup> apprentissage

- Suivi du travail de fin de formation
- Prévention du vol
- Manutention et réassort de la marchandise
- Informatique
- Gestion du poste caisse
- Aménagement du magasin
- Acte de vente

## Cours généraux (436 heures en 3 ans)

Commerce, communication, droit, mathématiques.

## Organisation de la formation en alternance

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous te proposons de te former dans ce métier en concluant un contrat d'alternance avec une entreprise (3 ou 4 jours/semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (2 ou 3 jours/semaine).

Cette formation répond à l'obligation scolaire et peut être commencée à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

## Le contrat d'alternance

Avec l'aide du délégué à la tutelle, tu dois trouver une entreprise où effectuer ta formation pratique qui accepte de t'engager sous contrat d'alternance.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion du contrat d'alternance. Il est présent pour t'orienter, t'aider dans tes recherches d'entreprise où te former, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de ta formation en entreprise.

## Certification

A l'issue de la formation, l'apprenti obtient un certificat d'apprentissage homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui permet, entre autres, d'accéder à la formation de chef d'entreprise. Ce titre donne l'accès à la profession (volet professionnel) pour les métiers protégés.